

RENCONTRE REGIONALE DES JEUNES PONGISTES

La Commission Sportive Régionale de Tennis de Table organise le 27 mai 2023 à Billy Montigny, une rencontre régionale des jeunes pongistes pour les jeunes licenciés des Hauts de France. Cette rencontre n'est pas concurrentielle des différentes compétitions traditionnelles, ni des autres compétitions mais lui est supplémentaire. Cette rencontre est homologuée UFOLEP (coefficient 0,5).

ARTICLE 1 – CONDITION DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette rencontre les joueurs à simple ou double affiliation ayant obligatoirement :

- une licence UFOLEP R2 valide le jour de la compétition.
- né en 2005 et après
- un classement inférieur à 650 points

Le classement pris en compte est celui du 1^{er} janvier 2023. L'âge à prendre en compte est celui obtenu dans l'année du début de saison

La vérification de la validité des licences ayant été effectuée lors de l'inscription par les responsables des journées jeunes des différents secteurs, il n'y aura pas de contrôle systématique mais les membres de la CSR pourront demander la présentation de celle-ci si besoin.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Il n'y a aucune participation financière de la part des joueurs et associations à cette rencontre régionale organisée par la CSR.

Les inscriptions doivent parvenir au responsable de l'organisation au plus tard **5** jours avant le début de l'épreuve.

Les inscriptions se font par mail uniquement à :

- Pour le secteur Arrageois à Frédéric Mercier : fredmerciertt@free.fr
- Pour le secteur Lensois à Sébastien Joly : ufolep62tt.lens@gmail.com
- Pour le 59 à Bertrand Vanhersel : bertrand.vanhersel@gmail.com
- Pour les autres secteurs du 62, la Somme, l'Aisne et l'Oise à Xavier Godin : xaviergodin62@gmail.com

Les inscriptions doivent comporter : le nom, prénom, l'année de naissance et le classement en points de chaque joueur et la série.

La rencontre régionale débutera dès 13 heures, des horaires détaillés en fonction des différentes séries seront communiqués aux participants avant les rencontres.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La rencontre se déroule sous forme d'un tournoi à classement intégral.

Le tirage au sort est effectué par le juge-arbitre.

En sortie de poules, les joueurs sont ensuite intégrés dans un tableau de classement intégral, il n'y a pas d'élimination.

Sauf en cas de demande spécifique du juge-arbitre, les matchs se jouent dans l'ordre prévu sur la feuille de rencontre en 2 manches gagnantes.

Un joueur ne peut quitter la compétition s'il n'a pas l'autorisation expresse du responsable. Tout joueur ne participant pas à un match de classement sera classé à la dernière place du tour.

ARTICLE 4 – RECOMPENSES

La rencontre des jeunes pongistes est dotée par la CSR, dans chaque série, d'une médaille d'or, d'une médaille d'argent et de 2 médailles de bronze.

